

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la politique de
sécurité

CH-3003 Berne

Tél. ++41(0)58 322 97 58

www.parlement.ch

sik.cps@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 17 septembre 2020

19.429 Initiative parlementaire. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses. Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) a approuvé le 1^{er} septembre 2020 un avant-projet de modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

L'avant-projet prévoit l'introduction dans la loi d'une disposition dérogatoire selon laquelle les citoyens suisses qui servent dans les rangs de la Garde suisse pontificale seront désormais exonérés de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour chaque année d'assujettissement concernée. Aux yeux de la commission, la Garde suisse pontificale apporte en effet une contribution unique à la réputation de la Suisse à l'étranger, qu'il s'agit de valoriser par la mise en place d'un régime dérogatoire.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. Le **délaï impartî pour la consultation court jusqu'au 17 décembre 2020**.

Cette procédure se déroulera par **voie électronique**. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP> ou
<https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cps/rapports-consultations-cps>



Au terme du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique dans la mesure du possible (de préférence en format Word) à l'adresse suivante :

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne chargée du dossier. La procédure de consultation est menée conjointement par les Services du Parlement et l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Mme Vera Truong Dinh (vera.truong_dinh@parl.admin.ch, tél. 058 322 91 74), du secrétariat de la CPS-N, et M. Reto Braun (reto.braun@estv.admin.ch, tél. 058 462 70 37), collaborateur de l'AFC, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Ida Glanzmann-Hunkeler
Présidente de la commission

Annexes mentionnées